

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

### Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement

ODP : 2026 – 34

#### Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Société AMDT, sise 47200 FOURQUES SUR GARONNE, sollicitant l'autorisation de stationner un ou plusieurs véhicules de déménagement, du JEUDI 12 MARS 2026 au VENDREDI 13 MARS 2026, devant le 266 RUE DU DINANDIER – 24110 SAINT-ASTIER ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de stationnement un ou plusieurs véhicules de déménagement du JEUDI 12 MARS 2026 au VENDREDI 13 MARS 2026, entre 07h00 et 19h00, devant le 266 RUE DU DINANDIER – 24110 SAINT-ASTIER.

Cette occupation sera matérialisée par panneaux avant et après le véhicule de déménagement. La chaussée, RUE DU DINANDIER, sera rétrécie ; la circulation devra être maintenue.

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- La Société AMDT

Fait à SAINT-ASTIER, le 04 mars 2026

P / Madame le Maire,  
L'Adjoint délégué, Frank PONS



**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54



mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr